



Création poulailler familiale

Par **Bernard ARNISSOLLE**, le **13/04/2018** à **09:20**

Bonjour,

Voilà je réside dans un lotissement , et je souhaiterais avoir un petit poulailler de type familiale, comprenant 5/6 poules maxi et pas de coq.

Le tout créer avec une petite cabane en bois d'environ 3 M2 qui servira à la fois de dortoir et pondoir.

Ainsi qu'un petit enclos fermé d'environ 8m2.

Ce lotissement à était créer en 1980.

J'ai acheté ma maison voici 3 ans, et l'ancien propriétaire ne m'a pas donné de documents sur le cahier des charges .

D'autre part le cahier des charges n'est pas disponible pour consultation aux propriétaires (environ 30)

Mais voilà après en avoir aborder le sujetde poulailler il y a deux ans , un de mes voisins ne souhaite pas que je conçois mon projet , il s'appui sur un article de 1980, du lotissement qui fait mention de l'interdiction de créer toute forme de clapier ou de poulailler .

Je ne veux faire d'ennuis à aucuns de mes voisins , mais espérant pouvoir mettre 5/6 poules dans mon petit poulailler, ce voisin est il en droit de compromettre ce projet ?

Le texte , dont il s'appui des années 1980, ne sont ils pas que contractuels?

Il ne s'agit pas d'un poulailler de type industriel mais familiale.

Merci de vos réponses.

Bernard

Par **youris**, le **13/04/2018** à **13:50**

bonjour,

un cahier des charges de lotissement est un contrat entre les colotis et a une valeur perpétuelle.

si votre cdc contient une clause interdisant la création de poulailler, vous devez respecter votre cdc.

salutations